

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 69
21072 DIJON CEDEX
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS REGISTRE DU COMMERCE - FAILLITES -
BILANS : MINITEL 08.36.29.11.22.

SARL A.C.B. CONSEIL

35 AVENUE EIFFEL
DIJON
21000 DIJON

V/REF :
N/REF : 91 B 444 / A-346

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/01/2003, SOUS LE NUMERO A-346,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 14/10/2002

CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRE LA PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
SARL A.C.B. CONSEIL
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
35 AVENUE EIFFEL
DIJON
21000 DIJON

R.C.S DIJON 383 154 655 (91 B 444)

LE GREFFIER





**ACB
CONSEIL**

ASSURANCES - PLACEMENTS - CRÉDITS

Horaires d'ouverture :
9 h à 18 h du lundi au vendredi

Dijon,
le

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

27 JAN 2003
le n° A 7003

3/8

RCS 383154655

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille deux

le 14/10/2002

à 14 h

siège social de la société A.C.B CONSEIL

Les associés de la SARL ACB CONSEIL au capital de 7622.5 euros, représenté par 50 parts sociales de 152.45 euros, et dont le siège social est à Dijon 35 avenue Gustave Eiffel se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite en date du 15 mars 1998 par dépôt en main propre contre reçu.

Les présences sont constatées ci dessous:

Madame Prédy Rosa
gérant associé

25 PARTS

PRESENTE

Madame Desnoyer Nathalie

25 PARTS

PRESENTE

100 %

100 %

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Prédy gérant, la feuille de présence établie plus haut permet de constater que les associés présents ou représentés, représentent plus des trois quarts des parts sociales.

L'assemblée générale étant en mesure de prendre des décisions valables, celle-ci est déclarée régulièrement constituée.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

LES COPIES DES LETTRES RECOMMANDEES

LE RAPPORT DE GESTION

LE PROJET DES RESOLUTIONS

Le gérant déclare que le rapport de gestion, le projet des résolutions ont été remis aux associés.

Le gérant souligne que la société est restée à la disposition des associés désirant prendre connaissance des documents prévus par les différents textes.

L'assemblée des associés lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur

l'ordre du jour suivant:

Dissolution ou non de la société

ASSURANCES - COURTAGE - BOURGOGNE

35, Avenue Gustave Eiffel - B.P. 77 - 21021 DIJON CEDEX - Tél. : 03 80 76 95 95 - Fax : 03 80 76 96 00
E.mail : acb.conseil@wanadoo.fr - S.A.R.L. au Capital de 7.622 € - R.C.S DIJON 383 15 46 55 - R.C.P. et Garantie Financière Art. L 530-1 - L 530-2 du Code des Assurances



ACB
CONSEIL

ASSURANCES - PLACEMENTS - CRÉDITS

Dijon,
le

Horaires d'ouverture :
9 h à 18 h du lundi au vendredi

pouvoir

**Retrait de Madame Nathalie DESNOYER en tant que fondé de
questions diverses**

**Le gérant déclare la discussion ouverte après avoir donné lecture du rapport et toutes
explications utiles**

**Le bilan arrêté au 31/12/01 laisse apparaître une perte de
9 111.5 euros, soit plus de la moitié de son capital social. En conséquence, par application de
l'article 68, de la loi n° 66.537 du 21 juillet 1966 nous devons prendre la décision de
continuer ou non l'exploitation de notre société.**

**Compte tenu de l'évolution de notre chiffre d'affaires et des
perspectives d'évolution que nous espérons, nous ^proposons de continuer l'exploitation de
notre société qui devrait se restructurer à court terme.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Retrait de Madame Nathalie DESNOYER en tant que fondé de
pouvoir.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la
parole, la séance est levée à 15h30**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

Les associés

ASSURANCES - COURTAGE - BOURGOGNE

35, Avenue Gustave Eiffel - B.P. 77 - 21021 DIJON CEDEX - Tél. : 03 80 76 95 95 - Fax : 03 80 76 96 00
E.mail : acb.conseil@wanadoo.fr - S.A.R.L. au Capital de 7.622 € - R.C.S DIJON 383 15 46 55 - R.C.P. et Garantie Financière Art. L 530-1 - L 530-2 du Code des Assurances